



PV du CA du 18 mars 2025

A 17h00 M. Choulak ouvre la séance du troisième CA de l'année scolaire 2024-2025. Avec 16 présents, le quorum est atteint et les travaux débutent.

Mme Fromage, agent comptable, est invitée.

Est nommé secrétaire de séance M. Bignon.

2 modifications à l'ordre du jour :

- Point 4) ajouté après le concours kangourou, concernant la DBM pour information
- Point 10) ajouté : concerne une information sécurité portant sur le bus 9507

Un professeur propose de traiter le point 11 concernant l'organisation de la structure en point 3.

La direction refuse de modifier l'ordre du jour, disant que ce n'est pas au conseil d'administration de voter l'ordre du jour.

Un professeur rappelle que selon l'article r 421-25 « l'ordre du jour est adopté en début de séance ».

La direction précise qu'elle n'apprécie pas être prise au dépourvu.

Un professeur rappelle que ce point a fait l'objet d'une question diverse déposée le 3 décembre puis le 10 mars. Ce point concerne l'organisation pédagogique et les postes. Il peut être traité avant la participation de 3€ des familles, l'actuel point 3. Puisque la direction refuse cette modification, l'ordre du jour proposé par l'enseignant n'est pas accepté. Cela constitue une interprétation autoritaire des textes selon l'enseignant. Le chef d'établissement explique que cela fait plusieurs années que l'ordre du jour ne fait plus l'objet d'un vote en début de CA et qu'il lui revient de fixer l'ordre du jour. Il répond néanmoins aux questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 3 décembre 2024 :

Approuvez-vous le compte rendu du CA du 3 décembre 2024 ?

16 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

2) Compte financier 2024

Rapport de gestion

Originalité sur le service AP qui sera expliquée dans le développement.

Les ressources (service général):_DDF : 20% en 2024, le conseil départemental resto collège 13%, subventions 3,5%. Subventions de l'état 2,8%, dons 1%, Logements 15%, dégradations 1%, Voyage environ 40%.

Exécution budgétaire générale : Nous constatons une exécution budgétaire de 51% en AP 133 910 €, cet écart est principalement dû à OPALE et à l'obligation, pour encaisser, d'effectuer un titre de recette, et auparavant d'ouvrir les crédits nécessaires. Exécution budgétaire VE 72%, ALO 90%, SRH 91%

AP : présentation du Pass culture. Au début plutôt 7 000€ cette année, 15 000€. Grâce au Pass culture, le coût des sorties a diminué depuis 2015.

Savoir nager : coût de la piscine : avant on louait toutes les lignes, maintenant nous en louons moins.

Voyages 2025 : 110 629 €. Gestion des acomptes difficiles car obligation d'effectuer une DBM pour inscrire les titres de recettes. Les TR migrent ensuite vers 2025 mais la DBM demeure.

VE : légère baisse des recettes au service SRH. L'aide resto collègue attribuée en moyenne davantage mais à moins de familles. Un élément d'analyse peut être une mise en difficulté économique croissante de certaines familles. Le Fonds social a pu aider les familles à participer à des séjours scolaires impossibles sinon.

Envoi de SMS par pronote, nous passons de 387€ en 2023 à 707€.

Présentation des ouvertures de crédit.

ALO : Budget stable voire en baisse sur téléphonie.

L'eau : baisse de notre consommation, le coût de l'eau a doublé en 3 ans.

Total des contrats reste stable à 9 553 € Contrat cuisine avec le conseil départemental l'an prochain contribuera à faire augmenter sensiblement les coûts.

Affranchissement prix du timbre 50% supplémentaires en 5 ans. Nous envoyons beaucoup moins de courrier depuis longtemps. Question du secrétaire général concernant ce coût d'affranchissement qui reste étonnamment stable alors qu'il devrait baisser sensiblement.

Des frais bancaires en augmentation car le prélèvement automatique n'est plus possible et augmente les frais car beaucoup de famille l'utilisaient, cela n'engendrait pas de frais

Présentation des ouvertures de crédit :

Logement 7 500€

SRH Recettes DP, beaucoup de familles prennent le forfait différencié, afin que leurs enfants ne mangent pas tous les jours.

Recettes commensaux : se sont stabilisées autour de 15 000 € pour la troisième année.

Prix dans l'assiette supérieur au prix permettant un équilibre budgétaire durant de nombreuses années. La différence était payée par un prélèvement sur le fond de roulement. Utilisation d'Easylis extrêmement bénéfique pour le pilotage depuis 3 ans.

Les stocks en cuisine passent d'environ 4 000 € en 2023 à 9 000€ en 2024 malgré une demande de rester en dessous de 5 000 € et un travail engagé avec l'équipe de cuisine. Cette demande était certainement peu conciliable avec la période de transition traversée durant 4 mois à partir d'octobre.

Rapport de l'agent comptable

L'AC rappelle la date de sa prise de fonction.

Modification au rapport, point 2.5 ajout d'un commentaire aux autorités de tutelle pour information : en établissant le compte financier, une écriture a été validée qui faisait doublon avec une écriture déjà validée en 2023, cette écriture a été annulée afin de rétablir le solde de caisse à 0 fin 2024.

Le secrétaire général vous a présenté la réalisation budgétaire, je vous présente la réalisation comptable.

Le budget est un acte prévisionnel, autorisé pour une année civile.

Le compte financier rend compte de la réalité des recettes et dépenses sur une année.

Présentation du résultat d'exercice.

Le résultat représente un bon indicateur au même titre que le fonds de roulement.

Capacité d'autofinancement : cela représente la marge financière de l'établissement.

Le fonds de roulements a augmenté de 26 303,47 €. L est désormais à 130 851,36 €

Pour le calcul des Réserves mobilisables, il faut retrancher le montant des stocks.

92 jours de fonds de roulement, la collectivité territoriale préconise 1 mois de fonds de roulement. La situation financière de l'établissement est saine.

Un professeur demande si le conseil départemental n'écrite pas sa participation lorsque nous avons moins de 3 mois de fonds de roulement.

Le secrétaire général : la DDF est écriée par défaut de 10%. En cas de situation financière dégradée de l'établissement il est possible de faire appel à la collectivité. Mais notre situation financière est bonne et le collègue a au 31/12/2024 un fonds de roulement généreux. Si nous suivions les règles du Conseil Départemental pour bénéficier de subventions supplémentaires, il faudrait beaucoup investir et nous serions dans le rouge. Cela n'est pas particulièrement souhaitable.

Un professeur demande si le fait d'être cuisine de production ne nous nuit pas dans le calcul pour le fonds de roulement par rapport aux cuisines d'assemblage ou en liaison froide qui elles n'ont pas de stock. C'est en effet une réalité.

Résultat

***Approuvez-vous le résultat du Compte financier 2024 : 538 833,87 € en recettes,
514 398,33 € en dépenses, soit 24 435,54 € d'excédent ?***

16 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

***Approuvez-vous l'affectation du résultat 2024 : 24 435,54 € au compte 10681 (service
général) ?***

16 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

3) Participation des familles au Concours kangourou

Le concours kangourou aura lieu le 20 mars 2025. La participation des familles est de 3 €

Approuvez-vous la participation des familles au concours kangourou 2025 à 3 € ?

16 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

4) DBM diverses

3 élèves supplémentaires au voyage en Espagne 2025, soit 1 503 €, 6 élèves supplémentaires pour le voyage en Angleterre, soit 3 619 €.

5) Présentation du rapport d'auto-évaluation

Première priorité.

La direction souligne la forte participation des élèves au sondage : 65%.
Forte participation des familles aux réunions. Une envie remarquable de s'investir dans la vie du collège.

A quoi sert une auto évaluation ? Il s'agit d'un outil de pilotage pour le chef d'établissement et d'un outil de contrôle pour l'institution. Rien de sonnant et rébuchant.

Les points forts et les axes de progrès y sont déterminés.

Des professeurs présentent leurs compléments au rapport d'évaluation. La direction rappelle que ces modifications, n'étant pas fondamentalement contraires à la pensée qui a présidé à l'écriture du rapport, ne seront pas ajoutées au rapport qui est rédigé uniquement par le chef d'établissement. Elles seront par contre prises en compte dans la rédaction du futur projet d'établissement.

Un professeur demande malgré tout une modification de la phrase concernant les raisons qui présidaient à la constitution des deux listes. Ce professeur demande aussi que soit modifiée la phrase concernant le CDI, page 11.

Mme Desry : nous fait part de ses remarques concernant le rapport d'autoévaluation.

6) Plan neige

Cours annulés à 15H50. Mais le collège ne sera pas pour autant fermé. Nous garderons les enfants dont les parents ne peuvent venir les chercher.

7) Plan prévention/violence

De la compétence du conseil d'administration. Lié au sondage obligatoire et annuel. Questionnement annuel de tous les corps s'agissant des harcèlements. 20% déclarent se sentir parfois en insécurité. Pas tous les jours, pas de façon régulière.

Attention, une partie des élèves a déjà subi des micro violences.

4 instances :

GPI : groupe de prévention immédiat : sécurité physique et cadre réglementaire direction, mairie, gendarmerie, se réunit 3 fois par an.

Cellule de veille, repérage, analyse et suivi des situations de violence, harcèlement et de mal être

GPDS : groupe de prévention du décrochage scolaire

Cellule Bien être (anciennement cellule anti-harcèlement)

3 priorités :

- 1) Une coordination efficace des 4 instances.
- 2) Créer une dynamique collective impliquant davantage les élèves, les personnels et les familles.
- 3) Réduire les opportunités de violences et de harcèlement, en accompagnant en même temps l'élève auteur et l'élève victime.

Idées pour le mettre en place :

Mise en place d'élèves sentinelles et ambassadeurs, permettent de signaler aux adultes référents, formés, ce qui se passe, les micro violences, sans être une balance.

Justice restaurative

Club jeunes et engagés

Mme Desry : M le Maire a demandé à la police municipale de renforcer les passages des patrouilles devant la sortie du collège.

8) Remplacement de courte durée

La direction : Nous avons déjà voté le plan RCD. Je vous propose quelques aménagements. J'inclus la possibilité pour le professeur principal volontaire la possibilité d'utiliser les heures de RCD pour faire des heures de vie de classe, ou éventuellement rattraper des heures perdues concernant la mission de professeur principal. Des aménagements d'emplois du temps permettraient ensuite au professeur volontaire de faire des heures de vie de classe.

Contrainte de classe, il faut que les absences de professeurs soient dans la classe concernée. Il faut que les heures de vie de classe soient consommées dans le mois suivant la survenue de l'absence.

Un professeur : si je comprends bien, un professeur qui n'effectue pas ses 9H de RCD en heures de vie de classe devra les heures RCD non effectuées à l'établissement. Il pourrait être amené à faire autre chose.

La direction : nous n'utilisons que très peu de RCD, les professeurs principaux seront prioritaires pour utiliser les RCD.

Un professeur demande s'il y aura suffisamment de PACTES RCD.

La direction reste rassurante quant au nombre de PACTE RCD qui seront disponibles l'an prochain.

9) Recrutement des AED

Font partie du budget de l'établissement depuis 01/01/2025

Autorisez-vous le chef d'établissement à recruter des assistants d'éducation au cours de l'année scolaire 2024-2025, dans la limite des moyens délégués par Monsieur le Recteur, et au fur et à mesure des vacances de postes ? Les fonctions dévolues aux assistants d'éducation seront pour 4 ETP

13 OUI

0 NON

3 ABSTENTION

10) Information sécurité bus 9507

L'arrêt de bus 9507 sens Parmain Valmondois a fait l'objet d'une réunion la semaine dernière avec le conseil départemental et la mairie. Un aménagement avec bancs et abribus est en projet en face de cet arrêt, ce dernier ne permettant, de par le manque d'espace, aucune installation supplémentaire.

11) Questions diverses : Répartitions des postes et structures.

- Quel est le nombre de PACTE et d'IMP prévus pour la rentrée 2025 ?

La direction : Je n'ai pas encore d'informations à ce sujet.

- Quel est le montant de la DGH pour la rentrée 2025 ?

La direction : DG 650H, elle se compose de 602 HP ; accompagnée de 48 HSA. Elle correspond à ce qui est dû à l'établissement. La clé de répartition est respectée.

- Comment souhaitons nous répartir cette enveloppe ? Quel est le TRMD envisagé et quand sera-t-il présenté en CA ?

La direction : Il sera présenté en CA quand il sera mis en place et qu'il n'y aura plus d'ajustement. Une présentation a été faite, mais il reste des incertitudes concernant l'effectif des germanistes qui permettra ou non un dédoublement en espagnol en Troisième. Des demi groupes sont prévus en Sciences et en langues.

Incertitudes s'agissant du nombre de PACTE et de sa répercussion sur les arts mêlés et les sciences mêlées. En l'absence de PACTE, il faudra ventiler différemment.

Combien de CA d'ici la fin de l'année

La direction : un en juin, un début juillet.

- Quels sont les besoins en postes que nous remontons pour la rentrée 2025 ?

La direction : Comme cette année nous rouvrons une division supplémentaire, il n'y a pas d'incidence sur les postes à temps plein.

Concernant la discipline « mathématiques », il n'y a pas besoin de créer des chaires en mathématiques qui passent au mouvement. Ce serait 1 poste et 1 « berceau » poste stagiaire qui peut être ou pas pourvu.

Un professeur précise que son métier est pensé pour 18 H, pas pour 20H, le partage de classe ajoute une difficulté. Le rôle du professeur dans cette situation se cantonne désormais à la langue, et ne permet pas de travailler sur les textes.

Un professeur s'insurge que le latin devienne une variable d'ajustement pour éviter des partages de classe, sans que les collègues soient formés.

Fin du Conseil d'administration à 19h40.